

URGENCE ARTISANS

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

FACE AU COVID-19

Aux côtés des 238 000 entreprises artisanales, les
Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France
se mobilisent !

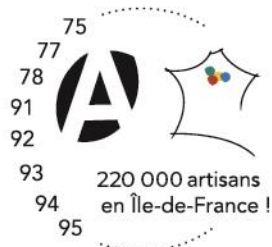
95% des entreprises artisanales sont impactées par la crise sanitaire et économique engendrée par l'épidémie de COVID-19. Plus que jamais, le soutien et l'accompagnement des chefs d'entreprises sont une priorité pour les 8 Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales, mobilisées aux côtés des artisans pour répondre à leurs inquiétudes et les informer des dispositifs existants.

Proches des artisans, les CMA sont très sollicitées par les pouvoirs publics pour relayer l'information et par les artisans pour répondre à leurs questions :

- Savoir s'ils sont **autorisés à travailler**, en particulier dans le BTP, dès lors que les chantiers s'arrêtent, que certains fournisseurs ferment et si oui, quelles règles et protections de sécurité sanitaire doivent être mises en place ?
- Connaître **les aides** auxquelles ils peuvent prétendre et comment y accéder selon le secteur d'activité ? Sous quelles conditions peuvent-elles recourir au chômage partiel ?
 - Pour exemple dans les domaines de la **coiffure et de l'esthétique** 20 000 entreprises artisanales de franciliennes, dont 1300 ont été créées en 2019 **sont directement et dangereusement impactées** ;
 - C'est aussi un enjeu clé pour les **40 000** entreprises artisanales franciliennes **nouvellement créées** en 2019.

Soutenir nos 238 000 entreprises est essentiel pour l'avenir de notre région !

C'est pourquoi tous les conseillers des CMA ont été mobilisés en télétravail, pour accompagner les artisans dans cette phase d'urgence et dans l'aide à la reprise d'activité après la crise.



Contact Presse :
Céline MENNESSON
Directrice Régionale de la Communication
06 37 75 68 22 - celine.mennesson@crma-idf.fr



URGENCE ARTISANS

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

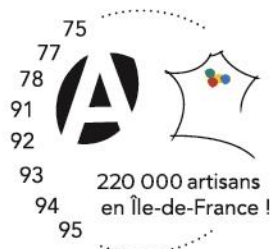
FACE AU COVID-19

Le réseau des CMA franciliennes a mis en place des actions pour répondre à l'urgence :

- Une information mise à jour en continu sur le site de la CRMA IDF : www.crma-idf.com
- Un **FORMULAIRE EXPRESS COVID-19** pour permettre d'exprimer son besoin et d'être rappelé par un conseiller : <https://huit.re/idf-cma-sos>
- **Une cellule d'urgence décentralisée a été mise en place** dans les 8 départements sous la coordination de la Présidente de la CRMA IDF, Mme Elisabeth DETRY et de la Secrétaire générale régionale, Mme Evelyne CAZAUTETS :

<u>CMA 75</u>	se@cma-paris.fr	01 53 33 53 33
<u>CMA 77</u>	sos@cma77.fr	01 64 79 26 36
<u>CMA 78</u>	c.quillerou@cm-yvelines.fr	01 39 43 43 46
<u>CMA 91</u>	cma.eco@artisanat91.fr	08 00 00 91 52
<u>CMA 92</u>	kdias@cma-nanterre.fr	06 47 53 38 67
<u>CMA 93</u>	eco@cma93.fr	01 41 60 75 02
<u>CMA 94</u>	infoentreprise-covid19@cma94.com	01 49 76 50 00
<u>CMA 95</u>	info.covid19@cma95.fr	01 34 35 80 38

Les entreprises ont bien identifié cette cellule d'urgence qui a traité 2000 demandes et mobilisé 70 collaborateurs (conseillers spécialisés en création, en transmission, en numérique, en développement durable, en formalités, en artisanat d'art, ou médiateurs de l'apprentissage).



Contact Presse :
Céline MENNESSON
Directrice Régionale de la Communication
06 37 75 68 22 - celine.mennesson@crma-idf.fr



URGENCE ARTISANS

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

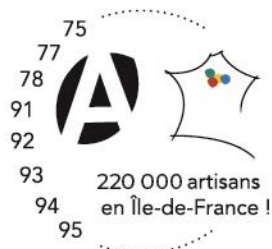
FACE AU COVID-19

Ces collaborateurs bénéficient, en lien avec les services de la Direccte, d'un point d'information quotidien, sur les évolutions des dispositifs.

Les équipes des CMA répondent à toutes les questions et préparent l'accompagnement des chefs d'entreprises à « l'après crise ». Il est en effet essentiel pour les artisans, seuls dans leur entreprise dans 70% des cas, d'être rappelés et de savoir qu'ils peuvent compter sur un conseiller qui connaît leur dossier de bout en bout.

Le réseau des 8 CMA franciliennes s'est organisé pour maintenir leurs actions en s'adaptant aux circonstances exceptionnelles :

- Transformation des réunions d'information présentiels en webinaires numériques. Le dispositif des « *Mardis de la création d'entreprise, 1 heure pour comprendre comment s'y prendre* » est transformé en webinaire, organisé tous les mardis à 9h30, le temps du confinement. [Le formulaire d'inscription est accessible ici.](#)
- Accélération de la mise en place des formations en « distanciel ». Les bêta-tests sur les packs Micro et Les Essentiels du Parcours créateur sont accélérés pour être disponibles dès fin mars en e-learning
- Pour la CRMA Ile de France, il s'agit d'apporter les bonnes réponses spécifiques liées à l'apprentissage. Les CFA des CMA comptent en effet **15 000** apprentis qui travaillent en alternance chez les chefs d'entreprise artisanale. Le flux des demandes est traité par nos **médiateurs** de l'apprentissage présents sur tout le territoire.



Contact Presse :
Céline MENNESSON
Directrice Régionale de la Communication
06 37 75 68 22 - celine.mennesson@crma-idf.fr

